L'ATOUT FORMATION POUR LES ÉLU.E.S

La fabrique de l'action sociale : entre communes et intercommunalités

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation explore les articulations possibles entre communes et intercommunalité pour construire un projet d'action social intercommunal

Pré-requis

Pas pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Connaître les outils nécessaires à la coordination de l'action sociale intercommunale et locale pour construire une offre pertinente ajustée aux besoins des populations
- Comprendre les dispositions réglementaires en matière d'action sociale intercommunale
- Se saisir des missions du CCAS/CIAS pour appréhender la diversité de ses actions

Description / Contenu

La fabrique de l'action sociale : quelles articulations entre l'échelon local et communal ? Quelle coordination pour les services présents sur le territoire ?
La définition de l'aide sociale, de l'action sociale et de l'accompagnement social pour mieux cibler l'objet de l'action
Le panorama des champs possibles en matière d'accueil et d'information des publics : de la petite enfance à l'accompagnement des personnes âgées, comment choisir des champs d'action ajustés aux besoins ?
A partir des démarches d'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), comment adapter, renforcer et/ou créer des services d'action sociale co-portés par la commune et l'intercommunalité ?

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme.
Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.
L'alternance entre apports théoriques et méthodologiques viendra nourrir tout au long de la journée les interrogations des participant.e.s. Le recours aux témoignages et expérimentations de terrain permettra d'illustrer le propos.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur